



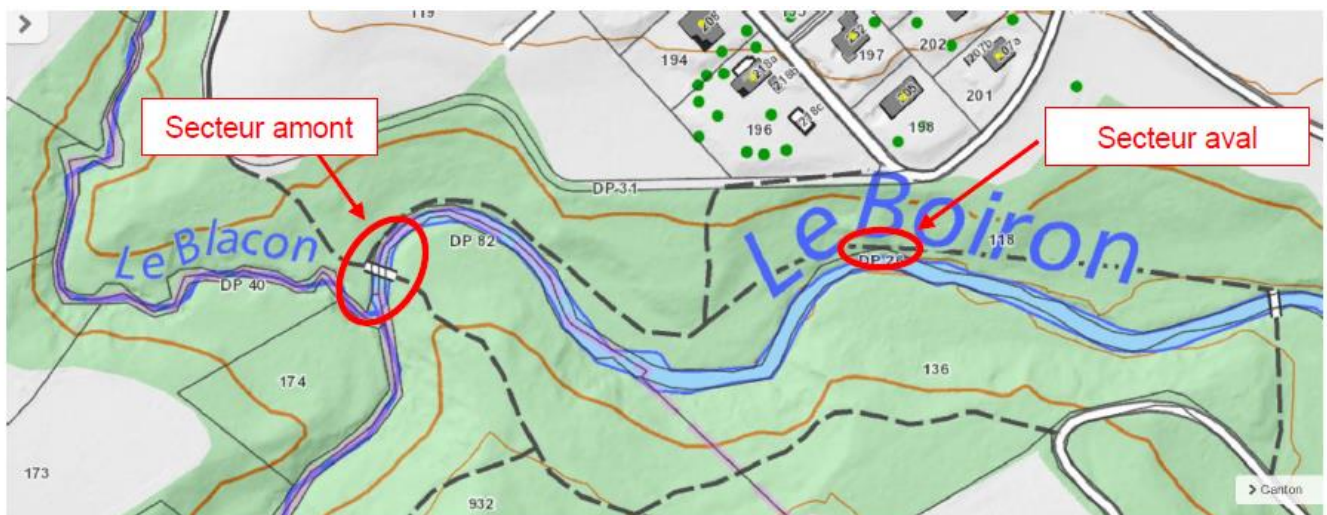
PREAVIS N° 08/2021

Demande d'un crédit d'étude de Fr. 36'200.- pour la sécurisation et le réaménagement des rives du Boiron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les berges du Boiron sont érodées dans deux secteurs indiqués sur la figure ci-dessous mettant en péril la sécurité des randonneurs et de la passerelle dans le secteur amont.



Pour le secteur aval, les berges sont protégées en rive gauche par des enrochements de diamètre pouvant atteindre 1.5 m ainsi qu'une rangée de rails de chemin de fer. Or, le lessivage des matériaux derrière les blocs a créé un vide juste au droit du chemin de randonnée qui a dû être fermé pour des raisons de sécurité.

Le linéaire de berge concerné est d'environ 30 m. Certains blocs sont tombés dans le lit. Il s'agira de remettre en état la berge en privilégiant si possible les techniques végétales et en réutilisant les matériaux en place. De plus, il s'agira de déplacer le chemin dans la forêt afin de l'éloigner de la berge.



Pour le secteur amont, l'érosion au droit de la culée d'un pont piétonnier en rive droite a été provoquée par les courants, juste en aval de la confluence avec le Blaçon. La berge en rive gauche est également protégée avec des blocs et rails avec un fort impact sur le paysage.



2. OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet sont les suivants :

1. Assurer la sécurité des biens et des personnes parcourant le Sentier de la Truite sur les deux secteurs clés
2. Stabiliser les assises de la passerelle amont
3. Renaturer les berges de la rivière en profitant des travaux pour réaménager les infrastructures de protection des rives.
4. Réutiliser au maximum les matériaux existants sur le site pour éviter des coûts de transport

3. PRINCIPES D'AMENAGEMENTS

- Les rails de chemin de fer obsolètes et devenus inutiles devront être évacués
- Une partie des enrochements du secteur aval sera déplacée pour venir consolider les piles de la passerelle du secteur amont
- Les berges seront couchées et le sentier pédestre déplacé dans la forêt pour donner un plus grand espace au cours d'eau

Ce faisant, les travaux combinent et satisfont aux objectifs sécuritaires et de renaturation exposés plus haut. L'aspect sécuritaire est une obligation pour la Commune. Le volet renaturation est un plus qui, outre son intérêt écologique, permettra de toucher une aide financière importante de la part du Canton et de la Confédération.

L'ensemble de ces actions doit être conçu et suivi par un bureau d'ingénieurs spécialisés.

4. PRESTATIONS PROPOSEES dans le cadre du crédit d'étude

A. Etablissement du projet

1. Visite de terrain approfondie, relevés géométriques
2. Analyse hydrologique - débits de crue
3. Esquisses de mesures - 2 variantes pour le secteur 1 et 1 variante pour le secteur 2 - Atelier de travail avec ingénieur en protection de la nature
4. Coordination avec la DGE-FORET, DGE-EAU et DGE-BIODIV - présentation des variantes sur site
5. Analyse des possibilités subventionnement
6. Dimensionnement des ouvrages
7. Définition des accès, emprises provisoires et dérivation des eaux
8. Etablissement d'un devis estimatif détaillé pour les 2 secteurs
9. Présentation à la commune - choix de la variante, y compris préparation et PV

B. Dossier de mise à l'enquête et défrichement

Il est prévu une seule mise à l'enquête pour l'ensemble des deux secteurs.

1. Mémoire technique
2. Plans (1 plan d'ensemble et 1 plan de situation, 2/3 coupes) par secteur
3. Coordination avec géomètre pour plan d'enquête
4. Dossier de défrichement
5. Suivi et coordination

Tâche	2021								2022								
	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct
1 Adjudication																	
2 Données de base																	
3 Etablissement des esquisses																	
4 Coordination avec services cantonaux																	
5 Dimensionnement et devis																	
6 Séance de présentation à la commune																	
7 Dossier d'enquête																	
8 Procédure d'enquête																	
9 Appel d'offres entreprises																	
10 Procédure d'appel d'offres																	
11 Analyse des offres																	
12 Adjudication																	
13 Projet d'exécution																	
14 Suivi des travaux et mise en service																	

Légende : Commune Travail BG Délais de procédure Réserve

Le planning prévisionnel jusqu'aux travaux présenté sur le tableau ci-dessus a été imaginé lors de l'appel d'offre. Les différentes étapes demeurent valides. Toutefois le planning doit être réajusté dans le temps avec un dossier d'enquête prêt en mai pour des travaux qui pourraient être effectués durant l'été 2022. Entretemps, le sentier pourrait déjà être déplacé dans la forêt afin de s'affranchir de la déviation mise en place actuellement.

5. COÛTS et SUBSIDES

Le présent crédit d'étude concerne les prestations jusqu'à la réalisation du dossier d'enquête.

Le Canton confirme que pour le volet sécuritaire, le taux de subventionnement de 60% est d'ores et déjà acquis pour toutes les études et travaux. De plus, si les aménagements proposés apportent une plus-value environnementale (renaturation), une subvention complémentaire fédérale de 35% pourra être obtenue. Dans ce cas de figure, seul 5% des coûts seraient à la charge de la commune.

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Dans sa séance du 7 décembre 2021
- Vu le présent préavis n° 08/2021 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études nécessaires à la sécurisation et au réaménagement des rives du Boiron;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 36'200.- pour entreprendre ces études;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de ce montant au fonds de réserve 9282.2 – « investissements futurs ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

Mark Wings

Nicole Jufer Tissot